



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2000/L.1  
15 juin 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Douzième session

Bonn, 12-16 juin 2000

Point 12 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA SESSION**

**Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre  
sur sa douzième session**

Rapporteur : M. Klaus Radunsky (Autriche)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour) .....		
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour) .....		
A. Adoption de l'ordre du jour .....		
B. Organisation des travaux .....		

GE.00-70261 (F)

BNJ.00-00593

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2, ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) (Point 3 de l'ordre du jour) .....		
QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour) .....		
IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 5 de l'ordre du jour) .....		
V. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 6 de l'ordre du jour) .....		
VI. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION : ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXAMEN DES DEUXIÈMES COMMUNICATIONS NATIONALES (Point 7 de l'ordre du jour) .....		
VII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour) .....		
A. Rapport de la première réunion du Groupe consultatif d'experts		
B. Fourniture d'un appui financier et technique		
VIII. MÉCANISME FINANCIER (Point 9 de l'ordre du jour) .....		
A. Rapport intérimaire sur l'examen par le Fonds pour l'environnement mondial des activités habilitantes .....		
B. Rapport intérimaire sur l'examen par le Fonds mondial pour l'environnement de ses activités de renforcement des capacités ..		
C. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial : appui au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat .....		

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IX. DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES (Point 10 de l'ordre du jour) .....		
X. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 11 de l'ordre du jour) .....		
XI. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 12 de l'ordre du jour) .....		

Annexe<sup>1</sup>

- I. Liste des documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa douzième session.

---

<sup>1</sup> L'annexe sera incorporée dans la version définitive du rapport, qui sera publié sous la cote FCCC/SBI/2000/5.

## **I. OUVERTURE DE LA SESSION**

(Point 1 de l'ordre du jour)

2. La douzième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 12 au 16 juin 2000.
3. Le Président du SBI, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a ouvert la session le 12 juin 2000. Il a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs présents à la session. Il a fait observer que cette douzième session se tenait, inhabituellement, au terme d'une semaine de réunions informelles et d'ateliers au cours desquels des débats approfondis s'étaient tenus sur plusieurs questions. Il a fait observer que la semaine écoulée s'était soldée par des progrès importants et que le SBI devrait désormais faire fond sur les résultats ainsi obtenus pour préparer une sixième session de la Conférence des Parties couronnée de succès. Il a souligné que, sur de nombreuses questions, l'objectif de la douzième session du SBI devrait être de s'accorder sur des textes de négociation qui prépareraient le terrain à des négociations de fond lors de la treizième session des organes subsidiaires. Il a signalé que le secrétariat de la Convention avait reçu au total 184 instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, tandis que les ratifications ou adhésions au Protocole de Kyoto se chiffraient à 22. En conclusion, il a exhorté les Parties à utiliser le peu de temps disponible de manière aussi efficace que possible.
4. Le Secrétaire exécutif a présenté à M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ses vœux de prompt rétablissement après sa récente opération.

## **II. QUESTIONS D'ORGANISATION**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1ère séance, le 12 juin, le SBI a examiné l'ordre du jour provisoire reproduit dans le document FCCC/SBI/2000/1.

6. Le SBI a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour;
    - b) Organisation des travaux de la session.
  3. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto).
  4. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
  5. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto.
  6. Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto.
  7. Communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention : enseignements tirés de l'examen des deuxièmes communications nationales.
  8. Communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I de la Convention :
    - a) Rapport de la première réunion du Groupe consultatif d'experts;
    - b) Fourniture d'un appui financier et technique.
  9. Mécanisme financier :
    - a) Rapport intérimaire sur l'examen par le Fonds pour l'environnement mondial des activités habilitantes;
    - b) Rapport intérimaire sur l'examen par le Fonds pour l'environnement mondial de ses activités de renforcement des capacités;
    - c) Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial : appui au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.
  10. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales.
  11. Questions administratives et financières.
  12. Rapport sur les travaux de la session.

## **B. Organisation des travaux**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné cette question à sa 1<sup>ère</sup> séance, le 12 juin. Il était saisi du projet de calendrier des travaux reproduit à l'annexe III du document FCCC/SBI/2000/1. Le Président a indiqué que ce calendrier provisoire devrait servir de guide mais qu'il serait nécessaire de l'adapter en fonction de l'avancement des travaux.

### **III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2, ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 4 de l'ordre du jour)

##### **1. Délibérations**

8. Le SBI a examiné ces questions ensemble à ses 2<sup>ème</sup> et ... séances, tenues conjointement avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) les 12 et .. juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SB/2000/2.

9. À la 2<sup>ème</sup> séance, tenue conjointement avec le SBSTA le 12 juin, le Président du SBSTA a rendu compte des conclusions des ateliers consacrés à ces questions, qui avaient été organisés en application de la décision 12/CP.5<sup>2</sup> à Bonn du 9 au 11 mars 2000 et du 13 au 15 mars 2000.

10. Également à la 2<sup>ème</sup> séance, M. Bo Kjellen (Suède) et M. Mohamad Reza Salamat (République islamique d'Iran), Vice-Président du SBI, ont rendu compte des réunions informelles concernant ces questions, qu'ils avaient présidées durant la semaine de présession à la demande des présidents des organes subsidiaires.

---

<sup>2</sup> Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/CP/1999/6/Add.1.

11. À leur séance conjointe du 12 juin, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner ces questions dans le cadre d'un groupe de contact commun. Les Présidents ont désigné M. Kjellen et M. Salamat pour coprésider ce groupe de contact.

[à compléter]

2. Conclusions

[à compléter]

**IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT  
DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

12. Le SBI a examiné cette question à ses 2ème et ... séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 12 et .. juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants :  
FCCC/SB/2000/1 et FCCC/SB/2000/Misc.2 et Corr.1.

13. À la réunion conjointe du 12 juin, M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa) a rendu compte des réunions informelles relatives à cette question, qu'il avait présidées durant la semaine de présession avec M. Harald Dovland (Norvège), Président du SBSTA, à la demande des présidents des organes subsidiaires.

14. À la même séance, les présidents ont renvoyé l'examen de cette question au Groupe de travail commun sur le respect des dispositions créé en application de la décision 8/CP.4<sup>3</sup>, coprésidé par M. Dovland et M. Slade.

[à compléter]

2. Conclusions

[à compléter]

---

<sup>3</sup> Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa quatrième session, voir le document FCCC/CP/1998/16/Add.1.

**V. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17  
DU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

15. Le SBI a examiné cette question à ses 2ème et ... séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 12 et .. juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants :

FCCC/SB/2000/3 et FCCC/SB/2000/Misc.1 et Add.1.

16. À la séance conjointe du 12 juin, M. Kok Kee Chow (Malaisie) a rendu compte de l'atelier qu'il avait présidé sur cette question durant la semaine de présession, à la demande des présidents des organes subsidiaires.

17. À cette même séance conjointe du 12 juin, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact commun, sous la présidence de M. Chow.

[à compléter]

2. Conclusions

[à compléter]

**VI. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I  
DE LA CONVENTION : ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXAMEN  
DES DEUXIÈMES COMMUNICATIONS NATIONALES**

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

18. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 4ème séances, les 12 et 14 juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/2000/3 et

FCCC/SBI/2000/INF.6.

[à compléter]

## 2. Conclusions

19. À sa 4<sup>ème</sup> séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note des informations et des options figurant dans le document FCCC/SBI/2000/3 concernant les enseignements tirés de l'examen des deuxièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I ainsi que des informations reproduites dans le document FCCC/SBI/2000/INF.6 sur l'état d'avancement des examens approfondis des deuxièmes communications nationales;

b) Le SBI s'est félicité de savoir que la majorité des visites liées aux examens approfondis avaient déjà eu lieu et que la plupart des rapports correspondants avaient déjà été publiés. Il a prié le secrétariat de procéder dès qu'il le pourrait à l'examen des communications nationales qui devaient être présentées et de tenir compte des demandes d'examen formulées par les Parties;

c) Le SBI a conclu qu'il examinerait à sa quatorzième session la question de l'élaboration de lignes directrices pour l'examen des communications nationales présentées en application de la Convention, y compris les options décrites dans le document FCCC/SBI/2000/3 et que, dans ses travaux à cette même session, il devrait tenir compte également des lignes directrices à élaborer pour l'examen des communications nationales présentées en vertu de l'article 8 du Protocole de Kyoto;

d) Le SBI a prié le secrétariat d'organiser en 2001, sous réserve des ressources disponibles, un atelier d'échange d'informations entre les Parties visées à l'annexe I concernant la préparation des troisièmes communications nationales et les moyens d'assurer la technicité du processus d'examen.

## VII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

(Point 8 de l'ordre du jour)

### A. Rapport de la première réunion du Groupe consultatif d'experts

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

20. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 4ème séances, les 12 et 14 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/INF.4.

21. À la 1ère séance, le 12 juin, à l'invitation du Président, le Président nouvellement élu du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, M. José Miguez (Brésil), a rendu compte oralement au SBI des travaux de la première réunion du Groupe.

[à compléter]

#### 2. Conclusions

22. À sa 4ème séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note avec satisfaction des informations fournies par le Président du Groupe consultatif d'experts et présentées dans le document FCCC/SBI/2000/INF.4 au sujet du plan de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2000-2001 et des conclusions et recommandations de son atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes respectivement;

b) Le SBI a pris note également des avis exprimés par les Parties sur le plan de travail du Groupe consultatif d'experts et a demandé instamment au Groupe de formuler, conformément à la décision 8/CP.5, des recommandations précises en vue de l'amélioration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, pour examen par les organes

subsidiaires et à leur quatorzième session, afin qu'une décision puisse être prise à la septième session de la Conférence des Parties;

c) Le SBI a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe II de contribuer financièrement aux travaux du Groupe consultatif d'experts;

d) Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à la reprise de sa treizième session en demandant au Président du Groupe consultatif d'experts de lui présenter à cette occasion un rapport actualisé sur les travaux du Groupe.

## **B. Fourniture d'un appui financier et technique**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

23. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 4ème séances, les 12 et 14 juin respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/2000/INF.1 et FCCC/SBI/2000/INF.2.

[à compléter]

### 2. Conclusions

24. À sa 4ème séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note avec satisfaction des informations fournies dans le document FCCC/SBI/2000/INF.1 au sujet des activités entreprises par le secrétariat pour faciliter la fourniture d'un appui financier et technique, et de l'état d'avancement des communications des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

b) Le SBI a pris note des avis exprimés par les Parties et des informations sur les mesures prises par le FEM pour fournir un appui financier et technique aux fins de l'établissement des communications nationales initiales figurant dans le document FCCC/SBI/2000/INF.2.

## VIII. MÉCANISME FINANCIER

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport intérimaire sur l'examen par le Fonds pour l'environnement mondial des activités habilitantes**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

### **B. Rapport intérimaire sur l'examen par le Fonds mondial pour l'environnement de ses activités de renforcement des capacités**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

25. Le SBI a examiné ces questions à ses 1ère et 4ème séances, les 12 et 14 juin respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/2000/INF.3 et FCCC/SB/2000/INF.4.

26. À la 1ère séance, le 12 juin, à l'invitation du Président, le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial a présenté un rapport oral sur ces deux questions.

[à compléter]

#### 2. Conclusions

27. À sa 4ème séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur l'état d'avancement de l'examen de ses activités habilitantes, de ses activités de renforcement des capacités relevant de son programme de travail ordinaire, des ateliers qu'il organise pour faciliter le dialogue entre les pays et de son Initiative pour le développement des capacités (FCCC/SB/2000/INF.4);

b) Le SBI a pris note avec satisfaction du travail accompli jusqu'ici par le FEM dans le cadre de l'examen de ses activités habilitantes et a en outre noté qu'il était important que le processus d'examen soit transparent, qu'il associe les principales parties prenantes dans les pays

concernés et qu'il comble les lacunes de l'information concernant les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités;

c) Le SBI a demandé que le rapport final du FEM rende compte à la fois des succès obtenus et des problèmes rencontrés dans l'exécution des activités habilitantes;

d) Le SBI a reconnu que les conclusions de l'examen des activités habilitantes pouvaient être utiles aux fins des négociations sur le renforcement des capacités au titre de la Convention-cadre;

e) Le SBI a invité le Conseil du FEM à communiquer le rapport sur l'examen par le FEM de ses activités habilitantes pour que la Conférence des Parties l'examine à sa sixième session;

f) Le SBI a pris note avec satisfaction de l'avancement des travaux entrepris par le FEM afin de préparer son Initiative pour le développement des capacités;

g) Le SBI a souligné que l'Initiative pour le développement des capacités devrait être un processus impulsé par les pays, que les besoins et les priorités en matière de renforcement des capacités devraient y être envisagés dans une perspective à long terme et qu'il faudrait veiller à ce que ce processus tienne compte des progrès réalisés dans les négociations sur le renforcement des capacités au titre de la Convention-cadre.

**C. Nouvelles directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial :  
appui au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat**

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

28. Le SBI a examiné cette question à ses 1ère et 4ème séances, les 12 et 14 juin, respectivement.

29. À la 1ère séance, le 12 juin, à l'invitation du Président, le Président du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), M. Bob Watson, a fait le point oralement sur la question.

[à compléter]

## 2. Conclusions

30. À sa 4ème séance, le 14 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a pris note de la déclaration faite par le Président du GIEC au sujet de l'état d'un projet intitulé "Évaluation de l'impact des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements dans de multiples régions et secteurs, en coordination avec le GIEC".

Une proposition d'étude de la faisabilité du projet avait été récemment approuvée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM);

b) Le SBI a relevé l'importance des objectifs du projet, qui devait permettre de renforcer les capacités nationales et régionales afin d'évaluer l'impact des changements climatiques et d'étudier les solutions possibles pour s'y adapter, et d'assurer une plus large participation des experts des pays en développement aux évaluations des changements climatiques réalisées par le GIEC;

c) Le SBI attendait avec intérêt l'examen du projet complet par le Conseil du FEM à sa prochaine réunion, et la prompte mise en œuvre de celui-ci;

d) Le SBI a prié le Président du GIEC de lui rendre compte, après avoir consulté le secrétariat du FEM, de l'évolution du projet à ses treizième et quatorzième sessions.

## **IX. DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

(Point 10 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

31. Le SBI a examiné cette question à sa 3ème séance le 13 juin. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/4.

[à compléter]

### 2. Conclusions

32. À sa 3ème séance, le 13 juin, sur proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBI a considéré favorablement l'offre généreuse du Gouvernement français d'accueillir la treizième session (première partie; voir également l'alinéa d)) des organes subsidiaires de la Convention à Lyon, et a prié le Secrétaire exécutif de conclure un accord avec le pays hôte au sujet des modalités d'organisation de ces réunions. Le SBI a souligné qu'il était important de réaliser à la treizième session des progrès substantiels dans un souci de visibilité politique et pour qu'une dynamique puisse s'enclencher à l'approche de la sixième session de la Conférence des Parties;

b) Le SBI s'est félicité de la désignation de M. Jan Pronk, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas, pour présider la sixième session de la Conférence des Parties;

c) Le SBI a noté que le Secrétaire exécutif tiendrait compte des avis exprimés par les Parties à sa douzième session pour établir l'ordre du jour provisoire de la sixième session de la Conférence des Parties, conformément à l'article 9 du projet de règlement intérieur qui était appliqué;

d) Le SBI a décidé que la sixième session de la Conférence des Parties devrait s'ouvrir le lundi 13 novembre 2000 et qu'aussitôt après l'élection du Président et l'examen d'un certain

nombre de questions d'organisation, devrait débiter la seconde partie de la treizième session des organes subsidiaires qui recommanderaient des décisions et des conclusions pour adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session. Le SBI a approuvé les modalités d'organisation de la sixième session de la Conférence des Parties exposées aux paragraphes 11 et 12 du document FCCC/SBI/2000/4;

e) Le SBI a souligné qu'il était important que la sixième session de la Conférence des Parties et les réunions importantes qui la précéderaient bénéficient d'une participation accrue. Il a exprimé l'espoir que des contributions supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention-cadre seraient versées dans les mois suivants;

f) Le SBI a pris note des dates proposées par le secrétariat pour les séries de sessions qui se tiendraient en 2004 et a décidé de recommander les dates suivantes pour adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session :

i) Première série de sessions : du 14 au 25 juin 2004;

ii) Seconde série de sessions : du [22 novembre au 3 décembre] 2004;

g) Le SBI a considéré favorablement l'offre généreuse du Maroc d'accueillir la septième session de la Conférence des Parties et a prié le secrétariat d'examiner les installations et services disponibles et de lui faire rapport à ce sujet à sa treizième session afin qu'il arrête un projet de décision à cette même session;

h) Le SBI a prié le secrétariat d'élaborer les éléments d'un projet de déclaration sur le processus découlant de la Convention-cadre en vue de la réunion Rio+10 qui devait se tenir en 2002, éléments qu'il examinerait à sa quatorzième session en vue de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa septième session.

## **X. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

33. Le SBI a examiné cette question à ses 3ème et ... séances, les 13 et .. juin respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/2000/2 et FCCC/SBI/2000/INF.5.

34. Le Secrétaire exécutif a fait une déclaration sur certains aspects de l'application de l'accord de siège.

[à compléter]

### 2. Conclusions

[à compléter]

## **XI. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 12 de l'ordre du jour)

35. À sa ... séance, le .. juin, le SBI a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa douzième session (FCCC/SBI/2000/L.1).

36. À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport sur les travaux de la session avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

[à compléter]

-----